

Annexe « A » du contrat-cadre de prêt
daté du _____ jour de _____ 20 .

FORMULE D'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE



Demandeur(s) :

_____ Homme ____ Femme _____ N.A.S. _____

_____ Homme ____ Femme _____ N.A.S. _____

Adresse(s) du ou des demandeurs (domicile) : _____

Nom et adresse de l'entreprise :

N° de téléphone : _____

Description des activités de l'entreprise :

Date du démarrage de l'entreprise :

Nombre d'emplois (y compris celui du propriétaire) : À temps plein ____ À temps partiel ____

Nom du prêteur : _____

Numéro de domiciliation et adresse de la succursale :

Interviewer : _____ Date de l'entrevue :

N° de téléphone : _____ N° de télécopieur : _____

SECTION I – ÉVALUATION DU OU DES DEMANDEURS

	OUI	NON
1. Avez-vous vérifié l'âge du ou des demandeurs, leur admissibilité à travailler au Manitoba et s'ils résident au Manitoba?	_____	_____
2. Avez-vous vérifié la cote crédit du ou des demandeurs et est-elle satisfaisante?	_____	_____
3. Avez-vous pu vous assurer que le ou les demandeurs n'ont pas d'autres dettes impayées (commerciales ou personnelles) susceptibles d'avoir une incidence sur leur capacité de rembourser le prêt du programme Lancement d'entreprises?	_____	_____
4. Le ou les demandeurs ont-ils suivi le programme de formation prescrit?	_____	_____
5. À votre avis, le ou les demandeurs, possèdent-ils l'engagement personnel et les compétences techniques et de gestion nécessaires pour exploiter l'entreprise avec succès?	_____	_____

SECTION II – ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE

	OUI	NON
1. L'entreprise est-elle opérationnelle depuis moins de six mois?	_____	_____
2. Le projet d'entreprise est-il valable sur le plan économique?	_____	_____
3. Le montant du prêt demandé est-il raisonnable et justifiable d'après le plan d'activités?	_____	_____
4. Les ventes et les recettes estimatives sont-elles réalistes compte tenu de la conjoncture actuelle du marché?	_____	_____
5. Y a-t-il parmi les demandeurs ou les membres de leur famille des personnes ayant un intérêt dans une entreprise semblable ou dans une entreprise dont la nouvelle entreprise pourrait être considérée comme une extension naturelle?	_____	_____
6. Les prévisions de trésorerie indiquent-elles que l'entreprise sera capable de faire face à ses obligations financières mensuelles?	_____	_____
7. S'agit-il d'une entreprise digne de confiance et d'une nature appropriée compte tenu de la participation du gouvernement du Manitoba?	_____	_____

Demande rejetée _____

Prêt approuvé pour un montant maximal de _____ \$

Modalités : _____

	OUI	NON
f) Le ou les nouveaux exploitants ont-ils fourni des reçus ou d'autres documents écrits pour attester le paiement des éléments d'actif?	_____	_____
g) Les éléments d'actif ont-ils été achetés six mois ou moins avant le dépôt de la demande?	_____	_____
h) Avez-vous pu vous assurer que le ou les exploitants de la nouvelle entreprise ont transféré les éléments d'actif à la nouvelle entreprise?	_____	_____
i) Avez-vous pu établir que les éléments d'actif seront utilisés dans la nouvelle entreprise?	_____	_____
j) Avez-vous pu vous assurer que les éléments d'actif font ou feront partie intégrante de la nouvelle entreprise?	_____	_____
k) Avez-vous pu vous assurer que la nouvelle entreprise ou les exploitants de la nouvelle entreprise ne grèveront pas les éléments d'actifs?	_____	_____
l) Avez-vous pu vous assurer que l'apport de capital sera suffisant pour répondre aux besoins du fonds de roulement de l'entreprise?	_____	_____

**SECTION III – ATTESTATION DU PRÊTEUR – EXÉCUTION EN BONNE ET DUE
FORME DU CONTRAT DE PRÊT, DU BILLET À ORDRE ET DE LA
DÉCLARATION SOLENNELLE**

Nom du demandeur :

Je soussigné(e), _____, _____
(nom) (titre de poste)

de _____ (le « prêteur »), atteste par la
(nom de l'établissement financier)

présente qu'un contrat de prêt, un billet à ordre et une déclaration solennelle, sous une forme exigée par le programme Lancement d'entreprises :

- 1) ont été remplis en bonne et due forme par l'exploitant de la nouvelle entreprise;
- 2) ont été versés aux dossiers du prêteur conformément au contrat-cadre de prêt et aux modifications qui y ont été apportées;
- 3) seront fournis au gouvernement du Manitoba ou mis à sa disposition aux fins d'examen, sur demande;
- 4) seront fournis au gouvernement du Manitoba dans l'éventualité où le prêteur présente une demande de paiement au gouvernement du Manitoba en vertu du contrat-cadre de prêt et des modifications qui y sont apportées.

Signature

Date